



Langues et Informatique

**CENTRE DE FORMATION**

2 bis, Place du Champ de Foire

44390 NORT SUR ERDRE

Tél. : 02 40 72 12 71

[contact@centre-polyglotte.eu](mailto:contact@centre-polyglotte.eu)

[www.centre-polyglotte.eu](http://www.centre-polyglotte.eu)



**REPRESENTANT LEGAL**

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ENFANT INSCRIT**

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

**Je n'accepte pas que la photo de mon enfant soit publiée sur le site Polyglotte ou transmise à la presse.**

**Art. 1** Désignation du contrat

Code : LAKC

Kids' Club à l'année (mercredis).

Date :

Durée totale : 29 heures.

**Stage Kids' & Juniors' Club (vac. scol.)**

**Date : 17-18-19 Février 2020**

**Durée totale : 4,5 heures.**

Cette activité a pour objectif d'éveiller l'enfant à la langue anglaise, sous forme de jeux, mimes et chansons, au sein d'un groupe n'excédant pas 10 enfants.

**Art. 2** Ces ateliers sont dispensés et encadrés au Centre Polyglotte à Nort sur Erdre, par des formateurs expérimentés titulaires d'au moins une licence universitaire, ayant à leur disposition des moyens pédagogiques.

**Art. 3** Dispositions financières (Cochez les cases vous concernant)

Pour les stages collectifs, la place d'un stagiaire lui étant réservée, aucune absence ne pourra être prise en considération compte tenu de l'engagement forfaitaire. **Les cours sont réservés aux adhérents de l'association.** Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, remis avec le présent contrat, et des conditions générales de vente, disponibles sur le site internet de l'association.

- Adhésion obligatoire :  réduite **5 €**  
 Déjà adhérent

- Coût de la formation : **48 €**

Soit un montant total de : ..... €

**Modalités de paiement de la formation** :  Espèces  Chèque à l'ordre de Polyglotte

**Art. 4** Résiliation du contrat : Tout cours commencé est dû en entier et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Toutefois, s'il est interrompu par le stagiaire pour un cas de force majeure dûment reconnu, les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Toute demande d'annulation doit être adressée à l'Association par pli recommandé avec accusé de réception.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant, le Centre se réserve le droit d'ajourner le stage.

Fait, le 13/01/2020

LE REPRESENTANT LEGAL

POUR LE PRESIDENT,  
LE DIRECTEUR DU CENTRE